



Programme CLE

Accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur temps libre en dehors des heures de cours

**Forest
2011 – 2016
Coordination ATL – Accueil extrascolaire
Coordinateur : VAN BOCKSTAELE Gino
Echevin de l'accueil extrascolaire : OUARTASSI Ahmed**

Programme CLE

DEFINITION

DÉFINITION DU PROGRAMME CLE

Le programme CLE est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE vise les périodes avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires (avec une action obligatoire en semaine après l'école jusqu'à 17h30 au moins).

Les activités relevant du programme sont accessibles en priorité aux enfants résidant dans la commune ou fréquentant un établissement scolaire établi sur le territoire de la commune.

Le programme CLE a pour objectifs :

- l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- la qualité de l'accueil.

Le programme CLE est un programme quinquennal ; les actions proposées ont donc cinq ans pour être mises en place.

Durant ces cinq années, deux évaluations du programme CLE sont prévues, la première deux ans après la date d'agrément par la commission d'agrément de l'ONE, la deuxième quatre ans après la date d'agrément.

Un programme CLE comprend deux parties.

- Une partie générale qui comprend des informations globales, communes aux différents opérateurs. Elle reprend la synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux et les objectifs prioritaires retenus pour améliorer l'accueil durant le temps libre de 2011 à 2016. Elle présente aussi les modalités d'information et de collaboration entre opérateurs ainsi que l'attribution des moyens communaux affectés au programme CLE.

Les objectifs ont été définis sur base des besoins identifiés lors de l'état des lieux qui a été mené de février à septembre 2010.

- Des annexes qui présentent des informations propres aux opérateurs demandant (le renouvellement de) leur agrément par l'ONE. Pour rappel, l'agrément ouvre le droit à des subsides pour autant que l'accueil des enfants ne soit pas subsidié par ailleurs et qu'il couvre en semaine, les périodes d'une durée minimum de deux heures d'activités et jusqu'au moins 17h30.

CARTE D'IDENTITE
DE LA
COMMUNE
DE
FOREST

Carte d'identité de la commune de Forest

La commune de Forest se situe au sud-ouest de la Région. Elle est bordée, en périphérie par Drogenbos au sud-ouest, et au sein de la Région, par Anderlecht et Saint-Gilles au nord, Ixelles et Uccle à l'est. Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, au sein de laquelle une grande superficie est occupée par les infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile. La population se concentre surtout dans la partie nord (Saint-Antoine) et à l'est.

Au 1er janvier 2008, la commune comptait 48.906 habitants (chiffre de l'ULB-IGEAT).

Depuis le 1er janvier 2010, la population forestoise compte 50.435 habitants (chiffre transmis par le service de la population), soit une augmentation du nombre d'habitants de 1.529 personnes.

Avec une superficie de 6.2 km², la densité de la population est donc de 8.134,68 habitants par km² au 1er janvier 2010.

Le tableau¹ ci après récapitule la densité de la population forestoise sur différentes années :

Année	1990	1995	2000	2005	2010
Habitants/Km ²	7.609,35	7.351,13	7.347,58	7.670,16	8.134,68

Comme d'autres communes bruxelloises, le taux de natalité est à la hausse ces dernières années. Et, il est supérieur à la moyenne régionale, ce qui s'explique par la part des jeunes adultes dans la population de Forest mais aussi par le taux de fécondité des populations issues de l'immigration.

En effet, la population de Forest augmente en se rajeunissant, à l'instar de la Région de Bruxelles-Capitale. L'âge moyen du Forestois est de 37,9 ans, ce qui représente une diminution de presque une année en regard de l'an 2000.

En 2007, les familles avec enfant(s) représentent 31,8 % des ménages, dont une part significative de familles nombreuses ; 11,8% des ménages avec enfants sont des familles monoparentales.²

En 2008³ la proportion des jeunes de moins de 18 ans représente 22,3% de la population forestoise. Cette dernière est plus élevée que la moyenne de la Région qui en comptait 21,9%.

Toujours en 2008, 28,3% de la population de la commune de Forest était de nationalité non-belge⁴, ce qui est proche de la moyenne de la région bruxelloise (28,1%). Actuellement, la commune de Forest compte près de 29,63 % de non-Belges, 19,63% des habitants proviennent d'un pays de l'union-européenne et 10% des pays hors union.

¹ Source Diagnostic Local de Sécurité (DLS) 2010 -service de Prévention de Forest-

² Chiffres ULB-IGEAT 1^{er} janvier 2007

³ Chiffres ULB-IGEAT 1^{er} janvier 2008

⁴ Il s'agit ici de la nationalité et non de l'origine

RESEAUX SCOLAIRES

Réseaux scolaires

La commune compte trois réseaux scolaires distincts : le communal, le libre confessionnel, le libre non confessionnel et une école qui n'est reprise dans aucun de ceux-ci.

- Le réseau communal enregistre 9 implantations :
 - Ecole Horizon (école n°3)
 - Ecole les Bruyères (école n°6)
 - Ecole du Vignoble (école n°7)
 - Ecole n°9
 - Ecole des Sept Bonniers (école n°12)
 - Ecole des Marronniers (école n°13)
 - Ecole la Cordée (école n°14)
 - Ecole Pavillon des Familles
 - Ecole Arc-en Ciel

- Le réseau confessionnel enregistre 6 implantations :
 - Ecole Saint-Antoine
 - Ecole Saint-Augustin
 - Ecole Saint-Denis
 - Ecole Saint-Curé d'Ars
 - Ecole Sainte-Alène
 - Ecole Sainte-Ursule

- Le réseau non-confessionnel enregistre 5 implantations :
 - Ecole en Couleurs
 - Ecole Nos Enfants (trois implantations)
 - Ecole le Tremplin

- L'école qui n'appartient à aucun de ces réseaux est l'école Beth Aviv qui compte une seule implantation

Total des implantations scolaires forestoises francophones : 21

La commune accueillait 5073 enfants au sein de ses établissements scolaires, tous réseaux confondus au moment de notre recensement, en 2010.

Le réseau libre comptait 2840 enfants dans ses écoles : 2184 pour le confessionnel, 656 pour le non confessionnel.

Le réseau communal comptabilisait un total de 2233 enfants inscrits.

Sur 5073 enfants inscrits dans les écoles, 38,85 % sont inscrits également en garderie. Une nette augmentation de la fréquentation des garderies est à constater par rapport au premier état des lieux. On peut supposer qu'elle est due à l'augmentation de la population, de la récente crise économique ou tout simplement de la qualité de nos garderies scolaires.

IDENTITE
DES
STRUCTURES PARTENAIRES
DU
PROGRAMME
CLE

Identité des structures partenaires du programme CLE

a) Structures d'accueil partenaires demandant le renouvellement de leur agrément

Tous les opérateurs repris ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention. Ils ont déjà été agréés (identification et projets d'accueil en annexe).

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	Date d'agrément
Ecoles communales			
1	Ecole Horizons (école n° 3)	Rue Timmermans n° 53/55	Janvier 2006
2	Ecole les Bruyères (école n° 6)	Rue Jef Devos n° 55	Janvier 2006
3	Ecole du Vignoble (école n°7)	Avenue de Monté-Carlo n° 91	Janvier 2006
4	Ecole n° 9	Rue du Monténégro n° 159	Janvier 2006
5	Ecole des Sept Bonniers (école n° 12)	Avenue des Sept Bonniers n° 210	Janvier 2006
6	Ecole des Marronniers (école n° 13)	Avenue Zaman n° 57	Janvier 2006
7	Ecole la Cordée (école n° 14)	Rue du Dries n° 27	Janvier 2006
8	Ecole le Pavillon des Tilleuls	Avenue des Familles n° 25	Janvier 2006
9	Ecole Arc-en-Ciel	Avenue du Globe n° 40	Janvier 2006
Ecoles libres confessionnelles			
10	Ecole Saint-Augustin	Avenue Saint-Augustin n° 16	Août 2006
11	Ecole Saint-Curé d'Ars	Avenue Haveskercke n° 25	Août 2006
12	Ecole Saint-Denis	Chaussée de Bruxelles n° 217	Août 2006
13	Ecole Sainte-Alène	Avenue Kersbeek n° 7	Août 2006
14	Ecole Sainte-Ursule	Avenue des Armures n° 39	Août 2006
Ecole libre non confessionnelle			
15	Ecole en Couleurs	Rue Rodenbach n° 37	Août 2006
Maison de quartier			
16	Maison de quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant n° 2	Août 2006

b) Structures d'accueil demandant un nouvel agrément

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	
Autres			
1A	Ecole Saint-Antoine	Rue Pierre DECOSTER n° 21	
2A	Partenariat Marconi	Rue Vanden Corput,47	
3A	Le Cairn	Chaussée de Neerstalle, 323A	
4A	APOMSA	Rue de Fierlant, 2	
5A	Une maison en plus	Bd de la 2 ^{ème} Armée Britannique	

c) Structures d'accueil demandant à être agréé mais sans subside

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	
Autres			
1B	IRDECOF	Rue Jean Baptiste Vanpé n°26	
2B	Ecole Beth Aviv	Avenue Molière, 123	
3B	Ecole Nos Enfants	Rue Meyerbeer, 15	

SYNTHESE
DES
BESOINS
RELEVES PAR L'ETAT DES
LIEUX

Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux

Ces informations sont extirpées de l'état des lieux présenté le 17 décembre 2010 en Commission Communale de l'Accueil.

L'objectif était de faire le point sur la situation de l'accueil extrascolaire sur le terrain et d'identifier les pistes de travail pour soutenir et consolider le dispositif déjà en place à Forest.

Ces informations devraient permettre à chacun, selon son champ d'action, de faire évoluer le secteur de l'accueil extrascolaire selon les besoins et attentes des enfants, des familles et des opérateurs.

L'analyse des besoins de la commune de Forest en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre, a donc permis de mettre en exergue les différents besoins à combler ou améliorations à apporter notamment :

1. Renforcer l'accueil des petits et plus précisément la tranche d'âge 2.5 à 4 ans

Les données démographiques forestoises et le constat d'une natalité importante indiquent qu'il faudra créer de nouvelles places d'accueil, particulièrement pour les enfants de 2,5 à 4 ans pour lesquels on constate déjà une forte pénurie.

En effet, à ce jour, peu de structures d'accueil extrascolaire organisent l'accueil des enfants dès l'âge de 2,5 ans. Ceci tient notamment au manque de moyens du secteur de l'extrascolaire. L'accueil du tout petit demande des moyens supplémentaires en termes d'encadrement, de mobilier, d'aménagement des locaux. De nombreuses structures considèrent dès lors ne pas en avoir les moyens et n'organisent l'accueil des enfants qu'à partir de 4 – 5, voire 6 ans.

Bien que le service de l'accueil extrascolaire de la commune ait fortement augmenté le nombre de places pour cette catégorie d'enfants, cela ne suffit toujours pas à répondre à une demande sans cesse croissante.

Il faudrait pouvoir créer des places d'accueil en suffisance, afin de permettre à chaque famille qui le souhaite de pouvoir faire garder son enfant et à chaque enfant de faire ses premières expériences de vie collective.

2. L'accompagnement dans le soutien scolaire.

Le soutien scolaire est conçu comme un moyen de répondre à la problématique de l'échec scolaire qui concerne tous les niveaux d'enseignement et toutes les populations, même si les enfants les plus touchés sont issus de milieux défavorisés.

A cet égard, l'implantation de ses structures est significative : elles se situent en général dans des quartiers à forte densité de population ou dans des quartiers défavorisés.

Ce sont les familles qui de plus en plus sont demanderesses d'une structure qui puisse venir en aide à leur enfant.

Les responsables des écoles de devoirs constatent que la demande ne cesse de croître en raison d'une prise de conscience des parents de l'importance de l'école, des conséquences de l'échec scolaire et/ou du décrochage scolaire mais aussi tout simplement parce qu'ils avouent qu'ils sont incapables de suivre le cursus scolaire de leur enfant.

Sur l'ensemble de la commune de Forest il n'y avait que quatre écoles de devoirs lors du premier état des lieux. Ce chiffre a doublé aujourd'hui et malgré tout, certains enfants ne trouvent pas de places au sein de ces écoles.

Ces associations sont confrontées à un problème commun : elles ne peuvent satisfaire l'ensemble des demandes d'inscription. Elles travaillent parfois au-delà de la limite de saturation et/ou avec des listes d'attente.

Faut-il dès lors créer de nouvelles structures ou concevoir des partenariats avec les établissements scolaires de la commune ?

3. Les enfants handicapés (accès aux loisirs)

On constate à ce jour un manque cruel de places pour les enfants porteurs de handicap et une demande croissante des parents pour des activités en intégration pour leur enfant.

Plusieurs interpellations des professionnels ont d'ailleurs eu lieu en commission communale d'accueil à ce sujet. Un manque flagrant d'accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap avait été identifié lors du précédent état des lieux et ce, au niveau de toutes les communes bruxelloises impliquées dans l'ATL. Encore une fois, le « nerf de la guerre » manque.

Une attention particulière doit donc être portée aux enfants en situation de handicap, qu'il soit mental, physique ou sensoriel.

Tous les enfants ont besoin de partage, de vivre avec les autres. Pour s'ouvrir au monde, les enfants avec un handicap ont besoin non seulement d'aller à l'école avec les autres, dans la mesure du possible mais aussi de participer à des activités durant leur temps libre. Les familles, parents, frères et sœurs, ont aussi besoin de répit. Or, trop souvent ces enfants sont encore exclus des lieux de vacances et de loisirs du fait de ce handicap.

Relevés des obstacles et freins à l'intégration de ces enfants :

Le manque de connaissance ou d'expérience du handicap qui génère la surestimation des difficultés, la peur de mal faire, les préjugés négatifs ;
Les infrastructures mal adaptées.

Pour les dépasser, il conviendrait :

De préparer leur accueil avec les parents,
De sensibiliser ou former les animateurs,
D'écouter et répondre aux enfants sans handicap et à leur famille,
D'adapter les activités et projets éducatifs pour inclure les questions posées par le handicap.

4. Les clubs et associations sportives

Sur les 108 associations et clubs recensés seulement 23 s'occupent réellement d'enfants âgés de 2,5 à 12 ans, les autres sont destinés aux jeunes adolescents. L'ouverture des autres clubs aux enfants plus jeunes permettrait d'enrichir l'offre d'accueil extrascolaire et de répondre ainsi aux besoins.

5. Le temps d'accueil

Les écoles souhaitent que le temps de midi bénéficie de subsides pour cette période de manière à organiser les conditions d'accueil pour garantir la qualité de ce moment.

Les professionnels souhaitent que le temps d'accueil en garderie ne soit pas excessif, ceci afin de préserver le temps passé à la maison et de renforcer les liens familiaux. En effet, ils estiment que le temps des enfants passé en famille diminue et que cela n'est pas sans incidence sur leur bien-être.

On note une demande relativement forte des familles pour le développement de l'accueil durant le week-end.

6. La formation du personnel

Lors du précédent état des lieux, il avait été constaté que les surveillants n'étaient pas assez qualifiés, qu'il y avait possibilité de suivre des formations mais que, par manque d'organisation, les directions scolaires ne parvenaient pas à les y envoyer sous peine de se retrouver sans personnel.

Depuis l'édition du décret ATL de la Communauté Française, les accueillants doivent suivre entre 50 et 100 heures de formation, selon leurs cursus scolaires. Mais, ce n'est vraiment qu'en 2009 que 54 % du personnel d'encadrement s'est mis en conformité avec ledit décret. Les encadrants qui n'ont pas le nombre d'heures requises sont toujours en cours de formation. De plus, la politique de l'administration communale de n'engager, dans le cadre des accueillants de garderie, que des mi-temps ne facilite pas la mise en conformité. En effet, cela mène à doubler le nombre d'heures de formation (un temps plein 100 heures de formation, deux mi-temps c'est deux fois 100 heures à financer).

Au sein des écoles libres, les accueillants ont également quelques difficultés à atteindre le nombre d'heures requis.

Les écoles et, dans une moindre mesure les associations, sont confrontées à un taux de rotation important du personnel. Cette rotation est parfois imposée par les statuts (2 ans pour une personne ayant un statut PTP), par les conditions de travail (temps partiels, horaires coupés) et la faible reconnaissance de la fonction au niveau de la rémunération.

En outre, un manque de coordination entre les différentes formations organisées ne permet pas, à ce jour, de valoriser certaines formations proposées aux accueillants. Ces formations devraient pourtant pouvoir être valorisées dans le cadre d'un cursus débouchant sur une certification, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En résumé, les accueillants ont un niveau de formation jugé suffisant mais il reste un gros travail de formalisation à faire : continuer à informer et poursuivre les formations.

7. Manque d'information aux parents

Beaucoup de parents soulignent le fait de ne pas être informés des offres d'accueil sur le territoire communal ou d'être mal renseignés.

L'accès à l'information devrait être également facilité pour les familles les plus précarisées ou celles qui ne maîtrisent pas suffisamment le français.

Le site internet communal devrait être amélioré ou au moins mis à jour régulièrement.

Un site extrascolaire à l'échelle de la région bruxelloise devrait pouvoir aider les familles à élargir leur recherche de place ou d'activités.

La mise en commun des informations, notamment à propos des places vacantes, devrait permettre aux opérateurs d'orienter les familles pour trouver une place.

8. La qualité de service

Tous les professionnels de l'accueil n'ont pas connaissance des nouveaux outils pédagogiques. La vulgarisation et l'appropriation du référentiel pédagogique devraient aider les professionnels à faire évoluer leur projet d'accueil en accord avec le Code de qualité de l'ONE et leurs propres objectifs.

Le rôle de responsable d'accueil devrait être délégué à une personne de terrain, par exemple à quelqu'un de l'équipe d'accueil en garderie afin d'assurer un relais plus efficient ainsi qu'une meilleure communication entre les différents partenaires (direction, enseignants, parents etc.).

Une attention particulière devrait également être apportée au statut du personnel des garderies ainsi qu'à l'organisation du temps de travail de façon à installer une certaine stabilité dans les équipes et une continuité de l'accueil pour les enfants (éviter autant que possible le turn over des accueillants).

9. Les infrastructures et locaux

- Manque de locaux disponibles d'une manière générale ;
- Locaux de garderie inadaptés et trop exigus ;
- Mauvaise insonorisation des locaux qui servent à la garderie ;
- Manque d'une infrastructure exclusive aux plaines de vacances ;
- Etablissement d'un cadastre des locaux disponibles.

10. Coordination et partenariat

Les associations souhaitent développer leur offre d'accueil et ont besoin pour cela d'espaces. Elles souhaitent développer des partenariats avec les écoles.

Les partenariats entre les écoles et les associations permettraient d'optimiser entre autres l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettraient d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine.

Les partenariats entre opérateurs sont également à développer ; les opérateurs pourraient alors échanger sur les thématiques liées à l'accueil des enfants qui les interpellent.

11. coût demandé aux parents

Le coût pratiqué par les associations et les garderies scolaires est très démocratique et permet l'accessibilité à tous. Nous devons néanmoins souligner une petite différence entre l'enseignement communal et l'enseignement libre : ce dernier affiche des prix légèrement plus élevés ; la cause de cette situation la plus souvent invoquée est le manque de soutien financier pour organiser ces activités d'accueil.

Cependant, il faudrait songer à l'application de tarifications différenciées pour les familles nombreuses, à des facilités en fonction des revenus du ménage, à des tarifs sociaux, à une gratuité éventuelle pour certaines catégories.

Il faudrait également trouver une alternative à la suppression du chèque-sport qui était un dispositif correspondant à un besoin réel des familles défavorisées. Ils étaient en effet indispensables parce qu'ils permettaient aux enfants des familles défavorisées d'avoir accès au sport, véritable solution de rechange à la rue.

PROGRAMME

CLE

2011 – 2016

OBJECTIFS PRIORITAIRES

Programme CLE 2011-2016 – Objectifs prioritaires –

Parmi les différents besoins identifiés, la Commission Communale de l'Accueil a choisi de cibler des actions prioritaires pour le prochain programme CLE 2011-2016.

1. Renforcer l'accueil des petits et plus précisément la tranche d'âge 2.5 à 4 ans

Prioritairement dans les quartiers Saint-Antoine et Pont de Luttre, où le manque de places d'accueil pour les petits est flagrant :

- sensibiliser les opérateurs sur l'importance d'ouvrir ou d'élargir le panel d'activités destiné aux enfants de 2.5 à 6 ans et plus spécialement la tranche d'âge 2.5 à 4 ans dans ces quartiers,
- renforcer prioritairement l'accueil de ces enfants dans les activités organisées par les services communaux et développer de nouvelles initiatives d'accueil pour cette population,
- soutenir et encourager toutes les initiatives ainsi que les projets visant l'accueil extrascolaire des petits enfants sur le territoire communal,
- encourager les associations à renforcer leur potentiel d'accueil pour cette catégorie d'enfants,
- créer des projets pilotes pour permettre la mise en place de partenariats entre acteurs de la vie associative et établissements scolaires afin de compléter l'offre d'accueil.

2. L'accompagnement dans le soutien scolaire

- déterminer s'il faut créer de nouvelles structures ou restructurer celles qui existent ou renforcer celles qui existent
- créer une plate-forme de réflexion regroupant l'ensemble des acteurs pour définir une politique de soutien à la scolarité plus uniforme (responsables d'associations, directions d'écoles, cohésion sociale etc.)
- mettre en place des partenariats éventuels avec les écoles fondamentales (partage des locaux, collaboration écoles de devoirs et enseignants pour assurer un suivi cohérent des matières enseignées). En effet, plusieurs opérateurs impliqués dans le soutien scolaire mentionnent l'importance de rehausser le niveau de qualification des animateurs en école de devoirs. Très souvent confrontés à l'échec scolaire des enfants, l'animateur(trice) en école de devoirs doit disposer d'aptitudes et de capacités multiples liées aux méthodes d'apprentissages mais aussi aux contenus de base.
- valoriser les ressources et les mettre en commun.
- établir un cadastre des locaux disponibles sur la commune.
- pérenniser le soutien scolaire dans le cadre des activités extrascolaire de la commune.

3. Les enfants handicapés

- accueillir la demande des familles et pouvoir les orienter en créant des liens avec les opérateurs d'accueil, les services d'accompagnement spécialisés et la cellule Bruxelles-Intégration de l'a.s.b.l. Badje.
- dans le souci d'augmenter le nombre de places disponibles ou d'en créer de nouvelles, mise en place de plusieurs journées d'informations pour sensibiliser les acteurs de terrain sur la problématique des enfants porteurs de handicaps et de leur intégration dans les différentes associations.
- parallèlement, mise en place d'un groupe de travail, de réflexions articulées par des professionnels pour lancer une réelle politique d'intégration sur la commune.
- établir des partenariats d'intégrations avec d'autres communes.

Objectifs :

- développer le nombre d'opérateurs sensibilisés et donc prêts à mener des projets en intégration.
- faire connaître des outils existants qui peuvent soutenir et faciliter les intégrations
- permettre aux opérateurs de prendre connaissance des ressources qui existent (services d'accompagnement, Badje, cellule Bruxelles-Intégration, centres de formations, coordination ATL)
- donner l'opportunité aux opérateurs de se rencontrer dans le but de parvenir à créer 'un réseau local
- développer le nombre d'opérateurs ouverts à l'intégration

A terme, l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques devrait s'inscrire dans un processus naturel et être d'emblée intégré dans le projet global d'un milieu d'accueil. Cela nécessite de construire ce chemin par étapes, avec le soutien et l'expérience de tous les acteurs locaux qui peuvent aider une équipe à renforcer ses compétences et à recevoir les appuis ponctuels.

4. Les clubs et associations sportives

- avec l'Echevinat des sports, repenser l'ensemble des grilles d'attributions pour donner priorité aux clubs ou associations ouvrant leurs activités aux 2.5 ans - 12 ans.
- privilégier les plages horaires des infrastructures communales en journée ou début de soirée aux jeunes enfants et destiner les autres plages horaires (en soirée) aux clubs ou associations accueillant un public adulte.
- étudier la faisabilité d'une tarification différenciée pour l'accès aux infrastructures tant scolaires que sportives pour les clubs ou associations s'occupant d'enfants très jeunes et leur donner la priorité sur d'autres clubs.
- soutenir tout projet ou initiative visant l'accueil extrascolaire dans des zones ou des quartiers dépourvus actuellement d'activités.

5. Le temps d'accueil

- soutenir les professionnels dans les actions de sensibilisation des parents à l'importance du temps passé en famille pour éviter les phénomènes de sur-sollicitation et pour rester proche des besoins des enfants.
- relayer auprès des instances compétentes que le temps de midi est un problème récurrent pour toutes les écoles, confrontées à un manque de moyens et à des difficultés flagrantes d'encadrement.
- accentuer la qualité de service avec des moyens suffisants pour assurer le bien-être des élèves durant cette période importante de la journée.

6. La formation du personnel

- soutenir l'effort réalisé jusqu'à présent en la matière, que ce soit en milieu scolaire ou associatif.
- vu certaines absences du personnel communal à des formations organisées in situ, d'offrir la possibilité au réseau de l'enseignement libre ou aux associations de combler les places vacantes (la majorité des formations étant gratuites) et tisser ainsi des liens entre les différents partenaires du programme CLE.
- faciliter la formation par la mise en place d'une « personne-ressource » sur le terrain qui assurerait un suivi et privilégierait une formation à la carte (plus adaptée aux réalités du terrain).
- informer mieux et diffuser les offres de formation auprès des différents opérateurs.
- Renforcer les équipes lorsque du personnel est en formation (éventuellement avec un animateur « volant » engagé éventuellement avec les subsides du programme CLE)

7. L'information

- éditer une brochure spécifique sur l'offre d'accueil extrascolaire et la réactualiser tous les deux ans ;
- pratiquer une meilleure vulgarisation de l'information sur les activités et le potentiel d'accueil ;
- centraliser les différents opérateurs d'accueil ;
- créer un site internet propre à l'accueil extrascolaire sur la commune et les tenir à jour, adhérer et participer au Portail internet du Centre Coordonné des Enfants (www.accueildesenfants.be). Cet outil permet de centraliser l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 16 ans par commune et vise une utilisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles ;
- faciliter l'accès à l'information pour les familles les plus précarisées ou celles qui ne maîtrisent pas suffisamment le français ou l'informatique.
- Vulgariser les informations auprès des organismes qui sont proches des familles (centres de consultation ONE, SAJ, SPJ etc..).

8. La qualité de service

- accompagner les équipes de terrain dans l'élaboration, la rédaction ou la mise à jour de leur projet d'accueil.
- soutenir la qualité de l'accueil en vulgarisant les outils pédagogiques permettant aux équipes de faire évoluer leur projet d'accueil : Code de qualité de l'ONE, référentiel « Accueillir les enfants de 2,5 à 12 ans : Viser la qualité », etc.
- promouvoir les initiatives répondant de manière ciblée aux besoins spécifiques des enfants qui ont été relevés dans l'état des lieux.
- encourager l'instauration de référents autres que les directions scolaires pour assurer un relais plus efficace et une meilleure communication entre les divers intervenants de terrain.

9. Les locaux et infrastructures

- mieux aménager et aider les accueillantes à s'approprier les locaux « partagés » en les décorant par exemple ou en les délimitant par des cloisons amovibles ou autres..;
- favoriser les projets d'aménagement des espaces qui tiennent lieu de garderie ;
- Améliorer les infrastructures mises à disposition des enfants durant les petits congés;
- établir un cadastre des locaux disponibles sur la commune.

10. Coordination et partenariat

- De façon générale, l'encouragement des partenariats avec les écoles et autres partenaires constitue un des objectifs de ce programme. Il faut donc développer et formaliser les partenariats entre associations et écoles et permettre ainsi aux opérateurs de développer leur capacité d'accueil.
- Augmenter l'offre d'accueil en répondant aux besoins locaux en impulsant, en créant des synergies et en coordonnant des actions nouvelles en fonction des ressources disponibles de chacun.
- partager transversalement l'information ;
- créer éventuellement des cellules de travail (par secteur par exemple : les milieux d'accueil, les associations culturelles, les associations sportives) et travailler sur des thématiques particulières.

11. Coût

- étudier la faisabilité d'une tarification différenciée c'est-à-dire en pratiquant des coûts moindre aux familles nombreuses ainsi qu'aux familles défavorisées financièrement (pour les stages et plaines de vacances organisés par le service de l'accueil extrascolaire).
- développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les coûts (déductibilité fiscale, intervention des mutuelles, du CPAS..).

ANNEXES

Annexe 1 : Détails opérateurs agréés

1

Dénomination	Ecole communale n° 3
Adresse	Rue Timmermans, 53-55 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/343.48.64
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Bourgeois Odile
N° compte bancaire	001-4158522-14
Nbre d'enfants mat.	219
Nbre d'enfants prim.	289
Nbre total d'enfants	508
Horaire	15h30-18h : du lundi au vendredi 13h-17h30 : mercredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	Un accueillant pour ±30 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€ /mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Martine Peemans

Dénomination	ECOLE COMMUNALE N°6 « LES BRUYÈRES »
Adresse	Rue Jef Devos, 55 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/344.61.21
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Micheline Vignoble
N° compte bancaire	068-2095634-73
Nbre d'enfants mat.	158
Nbre d'enfants prim.	125
Nbre total d'enfants	283
Horaire	12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	Un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	1.50€pour essayer 0.75€/par jours
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Laurence Tinel

Dénomination	ECOLE DU VIGNOLE
Adresse	Avenue de Monte-Carlo, 91 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/344.69.89
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Vanhemelryck
N° compte bancaire	001-4675369-45
Nbre d'enfants mat.	127
Nbre d'enfants prim.	147
Nbre total d'enfants	274
Horaire	7h-8h30 : matin 15h30-18h : soir 12h-18h: mercredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	Un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Vanhemelryck

Dénomination	ECOLE COMMUNALES N°9
Adresse	Rue Monte-Carlo, 159 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/538.38.58
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Ariane Vignoble
N° compte bancaire	310-0915542-45
Nbre d'enfants mat.	127
Nbre d'enfants prim.	125
Nbre total d'enfants	252
Horaire	12h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ± 20 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50/ mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Ariane Vignoble

5

Dénomination	ECOLE COMMUNALE N°12 « LES SEPT BONNIERS »
Adresse	Avenue des Sept Bonniers, 210 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/343.55.53
Forme juridique	Milieu Scolaire
Responsable	Mme Eva Banasiak
N° compte bancaire	210-0126701-71
Nbre d'enfants mat.	150
Nbre d'enfants prim.	250
Nbre total d'enfants	400
Horaire	12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±25 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Eva Banasiak

6

Dénomination	ECOLE COMMUNALE N°13 « LES MARRONNIERS »
Adresse	Avenue Zaman, 57 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/343.73.71
Forme juridique	Pouvoir organisateur
Responsable	Mme Florence Flammang
N° compte bancaire	001-0430411-01
Nbre d'enfants mat.	0
Nbre d'enfants prim.	130
Nbre total d'enfants	130
Horaire	12h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±15 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Florence Flammang

Dénomination	ECOLE COMMUNALE N°14 « LA CORDÉE »
Adresse	Rue du Dries, 27 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/376.23.40
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Dominique Wolter
N° compte bancaire	068-0626290-85
Nbre d'enfants mat.	0
Nbre d'enfants prim.	70
Nbre total d'enfants	70
Horaire	12h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±15 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Isabelle Pauwels

Dénomination	ECOLE COMMUNALE « PAVILLONS DES TILLEULS »
Adresse	Rue du Dries, 27 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/376.23.40
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Dominique Wolter
N° compte bancaire	068-0626290-85
Nbre d'enfants mat.	26
Nbre d'enfants prim.	17
Nbre total d'enfants	43
Horaire	12h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±15 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Isabelle Pauwels

Dénomination	ECOLE COMMUNALE « ARC-EN-CIEL
Adresse	Avenue du Globe, 40 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/347.06.99
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme Béatrice Masoin
N° compte bancaire	210-0127460-54
Nbre d'enfants mat.	104
Nbre d'enfants prim.	166
Nbre total d'enfants	270
Horaire	12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±25 enfants
Participation financière	0.75€/jour 1.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Béatrice Masoin

Dénomination	ECOLE SAINT AUGUSTIN
Adresse	Avenue Saint Augustin, 16 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/345.89.39
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Meert Nathalie
N° compte bancaire	000-0709713-61
Nbre d'enfants mat.	139
Nbre d'enfants prim.	206
Nbre total d'enfants	345
Horaire	13h-18h : mercredi 15h25-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±25 enfants
Participation financière	1.90€/jours 3.25€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Meert Nathalie

Dénomination	ECOLE SAINT – CURÉ D'ARS
Adresse	Avenue de Haveskercke, 25 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/376.81.51
Forme juridique	ASBL
Responsable	M. Raymond De Roo
N° compte bancaire	000-0844744-68
Nbre d'enfants mat.	0
Nbre d'enfants prim.	64
Nbre total d'enfants	64
Horaire	13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±15 enfants
Participation financière	2€/jours Pas de mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	M. Raymond De Roo

Dénomination	ECOLE SAINT DENIS
Adresse	Chaussée de Bruxelles, 217 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/343.04.78
Forme juridique	ASBL
Responsable	M. Raymond De Roo
N° compte bancaire	000-0844744-68
Nbre d'enfants mat.	110
Nbre d'enfants prim.	176
Nbre total d'enfants	286
Horaire	13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±15 enfants
Participation financière	1.50€/jours (mat.) 2€/jours (prim.) 2.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	M. Raymond De Roo

Dénomination	ECOLE SAINTE-ALÈNE
Adresse	Avenue Kersbeek, 7 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/376.72.39
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Claudine Gailly
N° compte bancaire	310-1163547-21
Nbre d'enfants mat.	159
Nbre d'enfants prim.	138
Nbre total d'enfants	297
Horaire	13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	1.25€/jours, garderie du soir 2.50€/mercredi après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Claudine Gailly

Dénomination	ECOLE SAINTE-URSULE
Adresse	Avenue des Armures, 39 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/347.11.67
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Christine De Witte
N° compte bancaire	142-4023296-52
Nbre d'enfants mat.	170
Nbre d'enfants prim.	391
Nbre total d'enfants	561
Horaire	13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	10€/mois, garderie du matin 2€/mercredi après-midi + études
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Savarino Angela

Dénomination	ECOLE EN COULEURS
Adresse	Rue Rodenbach, 37 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/343.86.44
Forme juridique	ASBL
Responsable	M. Etienne Van Assche
N° compte bancaire	068-2425518-60
Nbre d'enfants mat.	75
Nbre d'enfants prim.	134
Nbre total d'enfants	209
Horaire	12h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi
Mode et durée des déplacements	Néant
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	20€/an garderie du matin et soir 1€/heure pour l'après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Aline Lambert – M. Etienne Van Assche

Dénomination	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE
Adresse	Rue de Fierlant, 2 – 1190 Forest
Téléphone/Fax	02/534.20.40 – 02/534.54.98
GSM	0485/64.55.88 – 0474/60.58.83
Forme juridique	ASBL
Responsable	M. Nacer Naffi
N° compte bancaire	635-2524001-15
Horaire	Tous les jours : à partir de 15h30 (sauf merc.) Mercredi : de 13h à 17h30
Horaires spéciaux	Toutes les vacances sauf la 2 ^{ème} semaine de Noël et le mois d'août : de 10h à 18h
Taux d'encadrement	Un animateur pour 12 enfants
Participation financière	Gratuit tous les jours sauf le mercredi : 0.50€ + 2€ par sortie
Reconnaissance, autorisation, agrément	/
Subventions reçues	Cohésion sociale
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	M. Verschilde Julien

Annexe 2 : Détails opérateurs demandant l'agrément

1A

Dénomination	ECOLE SAINT-ANTOINE
Adresse	Rue P. Decoster, 21 1190 BRUXELLES
Téléphone	02/538.25.21 02/538.50.44
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Brigitte Langlois
N° compte bancaire	*
Nbre d'enfants mat.	134
Nbre d'enfants prim.	158
Nbre total d'enfants	292
Horaire	13h-18h : mercredi 15h45-18h : du lundi au vendredi
Taux d'encadrement	un accueillant pour ±20 enfants
Participation financière	
Reconnaissance, autorisation, agrément	Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E.
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Brigitte Langlois

2A

Dénomination	PARTENARIAT MARCONI
Adresse	Rue Vanden Corput, 47 – 1190 Forest
Téléphone/Fax	02/343.86.49 – 02/343.75.24
GSM	/
Forme juridique	ASBL
Responsable	M. Sina Foroughi
N° compte bancaire	635-3685101-25
Horaire	Du lundi au vendredi : de 15h30 à 17h30 (sauf merc.) Mercredi : de 13h à 17h30
Horaires spéciaux	Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et les 3 semaines de juillet : tous les jours de 8h30 à 17h30 La dernière semaine de juillet : camp 24/24
Taux d'encadrement	Un animateur pour 4 enfants : EDD Un animateur pour 6 enfants : Mercredi Un animateur pour 5 enfants : vacances scolaires
Participation financière	EDD : 40€ pour l'année (3 x / semaine) Mercredi après-midi : 25€/an Vendredi après-midi : gratuit 1 semaine de vacances : 25€ 1 semaine de camp : 65€
Reconnaissance, autorisation, agrément	Reconnu par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire
Subventions reçues	O.N.E., CoCof, cohésion sociale
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	Mme Gaelle Thorroux

3A

Dénomination	LE CAIRN ASBL
Adresse	Chaussée de Neerstalle, 323A 1190 Forest
Téléphone	02/376.88.84
GSM	0474/46.79.15
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Pero Marianne
N° compte bancaire	635-2523501-97
Horaire	Lundi-mardi-jeudi : de 15h30 à 17h30 Mercredi : de 13h30 à 17h (act. Créatives et sportives)
Horaires spéciaux	Un mois d'activités pendant les vacances d'été
Taux d'encadrement	3 animateur pour ± 20 enfants
Participation financière	Soutien scolaire (lundi, mardi, jeudi) : 25€/an Animation extrascolaire (mercredi) : 25€/an Animations extra. (vacances scolaires) : 20€/semaine Camp de vacances: ±65€/semaine
Reconnaissance, autorisation, agrément	/
Subventions reçues	Cohésion sociale
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	Mme El Hamidine Ilham

4A

Dénomination	APOMSA
Adresse	Rue de Fierlant, 2 – 1190 Forest
Téléphone	02/544.07.30
GSM	0486/85.93.15
Responsable	M. Akandouch Nordin
N° compte bancaire	132-5302103-27
Horaire	Du lundi au vendredi : à partir de 15h30(sauf merc.) Mercredi : à partir de 13h
Horaires spéciaux	Toussaint : 15h – 18h Noël : 14h – 18h Carnaval : 15h – 18h Pâques : 14h – 18h Août (2 dernières semaines) : 14h – 18h
Taux d'encadrement	2 animateurs pour 15 enfants
Participation financière	30€ par enfant/an 40€ pour le 2^{ème} enfant 50€ pour le 3^{ème} enfant
Reconnaissance, autorisation, agrément	Attestation de qualité délivrée par l'O.N.E.
Subventions reçues	Commune
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	M. Akandouch Nordin

5A

Dénomination	UNE MAISON EN PLUS
Adresse	Bd de la 2^{ème} Armée Britannique, 27 – 1190 Forest
Téléphone/Fax	02/349.82.40 – 02/349.82.44
GSM	/
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Colette Swaelens
N° compte bancaire	635-3103801-46
Horaire	Tous les jours de 8h à 17h30
Horaires spéciaux	Toussaint, Pâques, Juillet : activités autonomes encadrées
Taux d'encadrement	Un animateur pour 4-5 enfants
Participation financière	EDD : 35€/an Mercredi après-midi : 30€/an 1 semaine de stage : 20€ (dans l'assoc.) 1 semaine de camp : 50€ Garderie : 35€/mois
Reconnaissance, autorisation, agrément	Attestation de qualité délivrée par l'O.N.E
Subventions reçues	*
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	Mme Murielle Tohonon

Annexe 3 : Opérateurs demandant à être agréé, mais n’y ayant pas droit...

1B

Dénomination	IRDECOF
Adresse	Rue J.B. Vanpé, 26/2 1190 Forest
Téléphone	02/303.80.85
GSM	0487/358.650
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Patricia Niedzwicki
N° compte bancaire	*
Horaire	15h30-17h30 : du lundi au vendredi 13h-17h30 : mercredi
Horaires spéciaux	Change chaque année par rapport aux programmes établis
Taux d'encadrement	*
Participation financière	*
Reconnaissance, autorisation, agrément	/
Subventions reçues	*
Projet d'accueil	*
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	M.

2B

Dénomination	ECOLE BETH AVIV
Adresse	Avenue Molière, 123 – 1190 Forest
Téléphone/Fax	02/347.37.19 – 02/346.47.27
GSM	/
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Régine Obuchowski
N° compte bancaire	*
Horaire	7h30-8h30 : du lundi au vendredi 15h30-18h : du lundi au vendredi 13h-18h : le mercredi
Horaires spéciaux	/
Taux d'encadrement	1 accueillant pour ± 30 enfants
Participation financière	70
Reconnaissance, autorisation, agrément	/
Subventions reçues	Commune
Projet d'accueil	/
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Régine Obuchowski

3B

Dénomination	ECOLE NOS ENFANTS
Adresse	Rue Meyerbeer, 15 – 1190 Forest
Téléphone/Fax	02/344.08.84
GSM	/
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme Fabienne Janssens
N° compte bancaire	*
Horaire	7h30-8h30 : du lundi au vendredi 15h30-18h : du lundi au vendredi 13h-18h : le mercredi
Horaires spéciaux	/
Taux d'encadrement	Un accueillant pour ±35 enfants
Participation financière	1€/ matin 1.5€/après-midi 3€/ mercredi
Reconnaissance, autorisation, agrément	/
Subventions reçues	/
Projet d'accueil	Non
Demande d'agrément à l'ONE	Non
Nom et prénom de la personne de contact	Mme Fabienne Janssens

DÉFINITION DU PROGRAMME CLE	2
<i>Carte d'identité de la commune de Forest</i>	4
<i>Réseaux scolaires</i>	6
<u>Identité des structures partenaires du programme CLE</u>	8
<i>Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux</i>	10
1. Renforcer l'accueil des petits et plus précisément la tranche d'âge 2.5 à 4 ans	10
2. L'accompagnement dans le soutien scolaire.	11
3. Les enfants handicapés (accès aux loisirs)	11
4. Les clubs et associations sportives	12
5. Le temps d'accueil.....	12
6. La formation du personnel.....	13
7. Manque d'information aux parents.....	14
8. La qualité de service.....	14
9. Les infrastructures et locaux.....	15
10. Coordination et partenariat	15
11. coût demandé aux parents.....	15
<i>Programme CLE 2011-2016 – Objectifs prioritaires –</i>	17
1. Renforcer l'accueil des petits et plus précisément la tranche d'âge 2.5 à 4 ans	17
2. L'accompagnement dans le soutien scolaire	17
3. Les enfants handicapés	18
4. Les clubs et associations sportives	18
5. Le temps d'accueil.....	19
6. La formation du personnel.....	19
7. L'information	19
8. La qualité de service.....	20
9. Les locaux et infrastructures.....	20
10. Coordination et partenariat	20
11. Coût	21
<i>Annexe 1 : Détails opérateurs agréés</i>	23
<i>Annexe 2 : Détails opérateurs demandant l'agrément</i>	39
<i>Annexe 3 : Opérateurs demandant à être agréé, mais n'y ayant pas droit</i>	44